



**PLAN  
CLIMAT –  
AIR – ENERGIE  
TERRITORIAL  
2025-2030**

**Centre Morbihan  
Communauté**



Centre  
**MORBIHAN**  
C o m m u n a u t é

# PROGRAMME D' ACTIONS



Ce programme d'action a été réalisé grâce à l'accompagnement du groupement mandaté sur l'élaboration du PCAET de Centre Morbihan Communauté.

Il s'agit des 3 bureaux d'études suivants :

**AUXILIA**

AUXILIA  
41 rue du Chemin Vert  
75011 Paris  
Tel : 01 55 28 97 10

**atmoterra**

ATMOTERRA  
8 rue de Saint  
Domingue  
Tel : 09 84 16 27 84

The logo for akajoule consists of a red circle containing a green double-headed arrow, followed by the word 'akajoule' in a lowercase, sans-serif font.

AKAJOULE  
La station  
18 Boulevard Paul Perrin  
44600 SAINT NAZAIRE

# PLAN CLIMAT : 44 ACTIONS

<b>AXE 1 : Assurer la gouvernance du Plan Climat</b>		
1.1 Piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET	<b>Action 1.1.1</b>	Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes
	<b>Action 1.1.2</b>	Animer et communiquer autour du PCAET
	<b>Action 1.1.3</b>	Suivre et évaluer le PCAET
<b>AXE 2 : Rénover les bâtiments de manière exemplaire et produire notre énergie localement</b>		
2.1 Accompagner la rénovation énergétique des logements privés	<b>Action 2.1.1</b>	Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés
	<b>Action 2.1.2</b>	Réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
2.2 Développer collectivement le potentiel solaire du territoire	<b>Action 2.2.1</b>	Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire
	<b>Action 2.2.2</b>	Développer des projets solaires
2.3 Diversifier le mix énergétique renouvelable du territoire	<b>Action 2.3.1</b>	Planifier le développement des ENR
	<b>Action 2.3.2</b>	Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR
	<b>Action 2.3.3</b>	Mettre en place une filière bois-énergie locale
	<b>Action 2.3.4</b>	Favoriser l'émergence de projets de méthanisation
2.4 Développer l'efficacité et la sobriété du patrimoine public	<b>Action 2.4.1</b>	Connaître et gérer les consommations d'énergies
	<b>Action 2.4.2</b>	Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire
<b>AXE 3 : Valoriser nos ressources localement</b>		
3.1 Diminuer notre production de déchets sur le territoire	<b>Action 3.1.1</b>	Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets
	<b>Action 3.1.2</b>	Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux
	<b>Action 3.1.3</b>	Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main
3.2 Accompagner l'émergence de filières et des coopérations inter-entreprises autour de l'économie circulaire	<b>Action 3.2.1</b>	Développer l'éco-exemplarité du service public
	<b>Action 3.2.2</b>	Accompagner les entreprises et manifester dans la prévention de leurs déchets
3.3 Favoriser les circuits courts alimentaires	<b>Action 3.3.1</b>	Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim
	<b>Action 3.3.2</b>	Développer les circuits courts
	<b>Action 3.3.3</b>	Sensibiliser à une alimentation durable et locale
3.4 Accompagner les professionnels agricoles dans leurs pratiques	<b>Action 3.4.1</b>	Soutenir le secteur agricole face aux effets du changement climatique
	<b>Action 3.4.2</b>	Aider à l'installation-transmission des exploitations agricoles
<b>Axe 4 : Gérer et valoriser la biodiversité, l'eau et les paysages</b>		
4.1 Préserver et renforcer la protection des espaces naturels, paysage et biodiversité	<b>Action 4.1.1</b>	Développer l'éco-pâturage sur le territoire
	<b>Action 4.1.2</b>	Renforcer et valoriser le maillage bocager
	<b>Action 4.1.3</b>	Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLUi et les opérations d'aménagement
4.2 Végétaliser et aménager durablement le territoire	<b>Action 4.2.1</b>	Entretien durablement les espaces verts
	<b>Action 4.2.2</b>	Mener des opérations de renaturation en zones urbaines et naturelles sur le patrimoine public

4.3 Améliorer la qualité des eaux de surfaces et la régulation de l'eau (inondation/sècheresse)	<b>Action 4.3.1</b>	Préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau
	<b>Action 4.3.2</b>	Mettre en œuvre le Zonage des Eaux pluviales Intercommunal
4.4 Assurer des économies d'eau et mieux partager la ressource	<b>Action 4.4.1</b>	Promouvoir l'optimisation de la ressource en eau
	<b>Action 4.4.2</b>	Développer la réutilisation des eaux usées traitées
<b>AXE 5 : Sensibiliser et adopter des modes de vie plus sobres</b>		
5.1 Inciter aux transports décarbonés	<b>Action 5.1.1</b>	Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
	<b>Action 5.1.2</b>	Développer un dispositif de covoiturage pour tous et pour tous les motifs
	<b>Action 5.1.3</b>	Investir dans un service public de transport collectif
	<b>Action 5.1.4</b>	Améliorer les déplacements domiciles-travail
	<b>Action 5.1.5</b>	Sensibiliser et accompagner à l'écomobilité scolaire
	<b>Action 5.1.6</b>	Promouvoir l'offre de mobilité sur le territoire
	<b>Action 5.1.7</b>	Inciter aux transports décarbonés et développer le potentiel des carburants alternatifs
5.2 Sensibiliser pour ancrer la sobriété dans les comportements	<b>Action 5.2.1</b>	Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques
	<b>Action 5.2.2</b>	Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques
	<b>Action 5.2.3</b>	Renforcer les actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires
5.3 Promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités	<b>Action 5.3.1</b>	Verdir la commande publique en systématisant clauses/critères environnementaux
	<b>Action 5.3.2</b>	Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie

# TRAME DE FICHE ACTION

ACTION :		ATTENUATION et/ou ADAPTATION	
		THEMATIQUE :	
		PERIMETRE :	
		PORTAGE :	
		PRIORITE :	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte			
Objectifs et résultats attendus			
Ce qui est déjà fait ou engagé			
Contenu de l'action	ACTION EN COURS – A CONSOLIDER – A DEVELOPPER – A LANCER ACTION RECURRENTE OU PONCTUELLE		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC		
	Lien avec d'autres actions du PCAET		
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote :</u> <u>Supports :</u> <u>Informés/Associés :</u> (indiquer les ETP nécessaires)		
COUT DE L'ACTION			
Budget	(Indiquer le coût à l'année avec un détail des dépenses)		
Financement			
Echéance calendrier	et		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles :			
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) :		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) :	

L'ensemble des fiches actions sont dans un dossier spécifique : Fiches actions\_PCAET.

# 1

## ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT

---

Une attention toute particulière est accordée à la bonne gouvernance du PCAET.

Le territoire de CMC souhaite assurer le pilotage de la politique climat-air-énergie de la manière la plus transversale possible, en mobilisant l'ensemble des agents, élus et acteurs du territoire autour des enjeux climat-air-énergie par l'intermédiaire d'une communication et d'une sensibilisation renforcée autour de la transition écologique.

Le but est ainsi d'impulser cette politique dans les projets communautaires et d'articuler le PCAET avec les documents existants et à venir.

Dans une démarche d'amélioration continue, le suivi des actions du PCAET sera assuré par une collecte des données de suivi et une mobilisation des agents, élus et partenaires autour des actions qu'ils pilotent.

### 3 ACTIONS

- 1.1.1 Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes
- 1.1.2 Animer et communiquer autour du PCAET
- 1.1.3 Suivre et évaluer le PCAET

# 2

## RÉNOVER LES BÂTIMENTS DE MANIÈRE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ÉNERGIE LOCALEMENT

La rénovation thermique des bâtiments et la production locale d'énergie sont des outils indispensables à la bonne maîtrise énergétique d'un territoire.

CMC en a fait une priorité, et décline cet axe de son PCAET en 10 actions impliquant à la fois les acteurs de l'énergie, du bâtiment, mais également ses habitants, avec par exemple l'intégration de la participation citoyenne dans sa politique de développement des ENR.

Plusieurs objectifs majeurs sont visés par ces actions, dont la résilience énergétique du territoire, la diminution de la consommation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et la baisse des émissions.

### 10 ACTIONS

- 2.1.1 Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés
- 2.1.2 Réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- 2.2.1 Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire
- 2.2.2 Développer des projets solaires
- 2.3.1 Planifier le développement des ENR
- 2.3.2 Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR
- 2.3.3 Mettre en place une filière bois-énergie locale
- 2.3.4 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation
- 2.4.1 Connaître et gérer les consommations d'énergies
- 2.4.2 Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire

# 3

## VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

La surproduction entraîne aujourd'hui des pressions environnementales sans précédent. La bonne gestion des flux de matière paraît ainsi primordiale pour engager la transition écologique.

Centre Morbihan Communauté a conscience de ces enjeux, et souhaite mettre l'accent sur la relocalisation de son économie, en favorisant la circularité de celle-ci, à travers la prévention des déchets, la réparation de biens ainsi que des actions de sensibilisation.

Les activités agricoles étant prédominantes sur le territoire, CMC souhaite également accompagner le secteur vers des pratiques plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement et plus résiliente face aux impacts potentiels du changement climatique.

### 10 ACTIONS

- 3.1.1 Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets
- 3.1.2 Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux
- 3.1.3 Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main
- 3.2.1 Développer l'éco-exemplarité du service public
- 3.2.2 Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets
- 3.3.1 Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim
- 3.3.2 Développer les circuits courts
- 3.3.3 Sensibiliser à une alimentation durable et locale
- 3.4.1 Soutenir le secteur agricole face aux effets du changement climatique
- 3.4.2 Aider à l'installation-transmission des exploitations agricoles



# 4

## GÉRER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ, L'EAU ET LES PAYSAGES

CMC a à cœur de préserver la richesse de ses ressources naturelles. Cela passe par un maintien et une gestion appropriée de la biodiversité locale.

Des opérations de renaturation sont prévues, qui permettront aussi bien de favoriser la biodiversité que d'améliorer le cadre de vie sur le territoire avec par exemple la réduction des îlots de chaleur en zone urbaine.

CMC souhaite ainsi prendre en compte les enjeux climat-air-énergie et santé dans l'aménagement du territoire. Enfin, la préservation des sols et de l'eau est partie intégrante de cet axe.

Quatre actions sont spécifiquement sur la gestion de l'eau en quantité et en qualité.

### 9 ACTIONS

- 4.1.1 Développer l'éco-pâturage sur le territoire
- 4.1.2 Renforcer et valoriser le maillage bocager
- 4.1.3 Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLUi et les opérations d'aménagement
- 4.2.1 Entretien durablement les espaces verts
- 4.2.2 Mener des opérations de renaturation en zones urbaines et naturelles sur le patrimoine public
- 4.3.1 Préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau
- 4.3.2 Mettre en œuvre le Zonage des Eaux pluviales Intercommunal
- 4.4.1 Promouvoir l'optimisation de la ressource en eau
- 4.4.2 Développer la réutilisation des eaux usées traitées

# 5

## SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, Centre Morbihan Communauté a la possibilité de conduire sa propre politique en matière de mobilité, en coordination avec la Région Bretagne.

A travers son PCAET, l'EPCI souhaite inciter aux transports décarbonés en développant la pratique du vélo, le covoiturage, et les transports en communs.

La voiture étant parfois indispensable sur le territoire, CMC s'engage à développer les carburants alternatifs. Ces perspectives seront soutenues par une sensibilisation nécessaire à l'accompagnement vers de nouveaux modes de vie.

Afin de mettre en cohérence ses objectifs avec ses activités, CMC planifie de promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités.

### 12 ACTIONS

- 5.1.1 Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
- 5.1.2 Développer un dispositif de covoiturage pour tous et pour tous les motifs
- 5.1.3 Investir dans un service public de transport collectif
- 5.1.4 Améliorer les déplacements domiciles-travail
- 5.1.5 Sensibiliser et accompagner à l'écomobilité scolaire
- 5.1.6 Promouvoir l'offre de mobilité sur le territoire
- 5.1.7 Inciter aux transports décarbonés et développer le potentiel des carburants alternatifs
- 5.2.1 Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques
- 5.2.2 Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétique
- 5.2.3 Renforcer les actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires
- 5.3.1 Verdir la commande publique en systématisant clauses/critères environnementaux
- 5.3.2 Formation des élus et agents aux enjeux climat-air-énergie